

ACTUALITÉ

Repas des Séniors : le plaisir de se retrouver...



212
repas préparés
par l'équipe de
la "Coquelle des
Coissous" de Saint
Romain Lachalm
et servis par les
élèves de l'école
hôtelière de
Firminy

A l'invitation de la municipalité, tous les convives avaient hâte de se retrouver après deux ans de rupture de cette tradition.

La bonne humeur et l'ambiance chaleureuse ont fait de cette édition 2022 un grand cru...!!!

Conscrits et séniors réunis pour le 1^{er} mai : que du bonheur...!!!

A l'initiative des classards et de l'association "3^{ème} mi-temps", une rencontre intergénérationnelle a été organisée à l'EHPAD Marie Lagrevol avec les résidents.

Après avoir offert à chacun, comme le veut la tradition, un brin de muguet porte-bonheur, les conscrits ont partagé un moment musical et un goûter dans une ambiance conviviale, empreinte de tendresse et de bienveillance.



Edito

Nous sommes tous sidérés par l'horreur, la souffrance et la terreur qui frappent la nation ukrainienne. Ces événements tragiques nous rappellent combien la paix et la démocratie sont des biens précieux mais fragiles.



Les tensions internationales ont entraîné une raréfaction de certaines matières premières et généré une forte inflation. Les budgets des familles et des collectivités seront mis à l'épreuve, toute piste d'économie sera traquée.

Cette situation ne doit pas nous empêcher de nous projeter dans l'avenir. Les aménagements du centre-bourg se poursuivront avec la démolition de maisons insalubres et une plus grande prise en compte des piétons aux abords de nos commerces. L'opération de réhabilitation de la mairie a démarré avec le recrutement d'une équipe technique chargée d'établir un programme de travaux et d'avancer les premiers montants estimatifs. Ce projet a été soumis à nos partenaires financiers que sont l'Etat, la Région et le Département, et feront l'objet d'un soutien de leur part.

Enfin, nous ne pouvons que nous réjouir du passage du Tour de France dans notre commune le 16 juillet. Cet événement populaire permettra de nous rassembler et de mettre en valeur notre commune. Les festivités organisées dans le cadre des 50 ans du Comité des Fêtes viendront clôturer cette journée exceptionnelle.

Après des mois de retenue et de privation d'un certain nombre de libertés individuelles, les saint-justaires ressentent le besoin et l'envie de se rassembler. Les animations proposées par les associations, la Fête de la Musique organisée par la municipalité, et à la rentrée le corso activement préparé par les Classes en 2, apporteront des moments de joie et bonheur partagés.

Votre Maire,
Frédéric Girodet

Visite de Marie-Agnès Petit, Présidente du Département

La Présidente du Département s'est rendue à Saint Just Malmont le 24 février dernier, accompagnée des Conseillers Départementaux du Canton d'Aurec sur Loire, Florence Teyssier et Eric Bonche.



Monsieur Le Maire et ses adjoints ont conduit la délégation à l'Espace Culturel Le Cercle et au Parc Paysager du Sambalou, deux réalisations financées en partie par le Département de la Haute-Loire.



Marie-Agnès Petit, également Présidente du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S. 43), a tenu à poursuivre sa visite au Centre de Secours pour rencontrer les sapeurs-pompiers, visiter leurs locaux et échanger avec eux sur différents sujets tels que la nature de leurs interventions ou le périmètre d'action des pompiers saint-justais.

Pour clôturer la journée, Monsieur Le Maire a souhaité présenter en mairie les futurs projets de l'équipe municipale aux représentants du Département.



Visite de Laurent Wauquiez, Président de la Région

Lors du lancement de la saison touristique 2022 de Loire-Semène, le Président de la Région s'est rendu à Saint Just Malmont le 23 avril dernier, où il a rencontré les élus et les acteurs du tourisme du secteur.

Les participants ont visité le site de l'extension du parc paysager du Sambalou (Phase 2) aux abords du complexe sportif. La délégation a beaucoup apprécié la cohérence de ce projet qui allie continuité écologique du cours d'eau et valorisation d'un cheminement en mode doux.

A cette occasion, la municipalité a souhaité présenter les futurs projets de la commune tels que l'aménagement urbain du centre-bourg et la rénovation de la mairie.

La Députée, Isabelle Valentin, les Sénateurs, Olivier Cigolotti et Laurent Duplomb, ainsi que la Conseillère Régionale, Caroline Di Vincenzo, avaient tenu à se rendre à Saint Just Malmont.

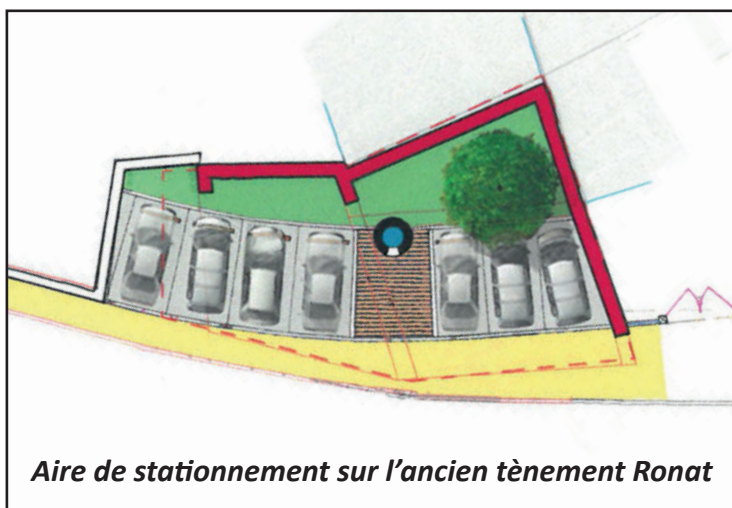
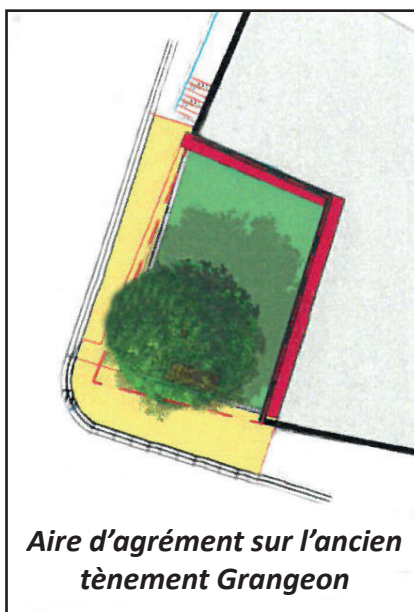


TRAVAUX

Aménagement centre-bourg

Suite à la démolition des maisons Ronat et Grangeon en début d'année, la municipalité a lancé les travaux de réaménagement de ces espaces :

- reprise des murs mi-toyens (jointement des pierres et enduits)
- aménagement d'une aire de stationnement et d'un espace vert en cours



Dans le cadre d'une cession de terrain à la commune par l'ensemble paroissial Saint-Luc en Velay rue des Frères, une partie du mur de clôture a été déplacée et reconstruite par les services techniques municipaux, permettant ainsi l'aménagement d'un nouvel espace de stationnement.



Aménagement urbain Lotissement Côte Vieille



Dans le cadre de l'aménagement urbain et de la réfection des réseaux dans ce lotissement, les travaux ont bien avancé :

- mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la voie publique terminée
- réfection de la conduite d'eau potable terminée
- branchements des réseaux d'assainissement et d'eau potable chez les particuliers achevés
- aménagement des surfaces en cours (pose des bordures de trottoirs, aires de stationnement, espaces verts et enrobés)

Travaux d'assainissement

- Lotissement Les Fougères

La réfection des réseaux d'assainissement est terminée. Ces travaux permettent de supprimer les eaux "parasites" provenant du petit cours d'eau à proximité.

- Impasse des Taillis

Une réfection partielle des réseaux a été effectuée afin de limiter les risques d'inondation en amont. Lors de fortes précipitations, ces réseaux étaient saturés.



HOMMAGE À LOUIS COSENTINO



Installé sur la commune depuis une quinzaine d'années, Louis Cosentino, avait rejoint l'équipe municipale en 2020. Conseiller municipal et communautaire, il savait apporter son expertise au sein des commissions, notamment celles en lien avec l'habitat et l'aménagement du territoire.

Très impliqué dans la vie associative, d'abord à la crèche "Les Enfants", puis au Sou des écoles publiques, il s'était investi, depuis sa création, au sein de la commission communication de l'association Ciné Ruban. Il était également très fidèle aux commerçants locaux et à toutes les animations de la commune.

Louis est décédé le 20 mars dernier. Nous garderons de lui son empathie, son sens de l'amitié et son professionnalisme.

Classes en 2 : le corso, ça repart

Depuis le 5 mars dernier, les classes en 2 ont pris le relais à la tête de l'association des classes, sous la houlette de Pierre Mirandon.

Après avoir organisé avec succès une dégustation de tripes le 10 avril dernier, les bénévoles renouvellent l'expérience avec également une vente de brioches, le 12 juin prochain, sur le marché dominical.

Un concours de pétanque est aussi prévu le samedi 9 juillet au complexe sportif.

Pour la Fête Patronale, le Corso des Classes sera de retour le samedi 3 septembre, à partir de 17H00. Au départ de l'ancien stade, le cortège prendra la rue Nationale avec une halte à l'EHPAD Marie Lagrevol, avant de poursuivre par la rue du Centre, la rue du Bas-Vernay et de nouveau la Rue Nationale pour rejoindre la rue du Stade où tous les participants se rassembleront pour la suite des festivités habituelles (repas, attractions foraines).

Plus tôt dans la journée, les classards se seront retrouvés pour la photo-souvenir, avant l'apéritif offert par la municipalité et le repas entre classards toujours très convivial.

Si vous êtes nés en 1922, 1932, 1942, 1952, 1962, 1972, 1982, 1992, 2002,... et 2012, il est encore temps de vous inscrire pour le repas. Les bébés de cette année sont également conviés pour la photo-souvenir et le corso.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M. Mirandon, président des classes, au **04 77 35 62 36**, ou par mail à l'adresse classestjustmalmont@gmail.com.

Fourrière automobile

Dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes Loire-Semène, une fourrière automobile est en place depuis 2017 sur le territoire.

Tous les véhicules en infraction (stationnement gênant ou prolongé), ou les véhicules à l'état d'épave, peuvent faire l'objet d'un enlèvement par la fourrière automobile, en plus de la contravention.

Un élu référent à la sécurité est habilité dans notre commune pour déclencher la procédure qui sera ensuite prise en charge par les services de la Communauté de Communes Loire-Semène.

Nous rappelons donc aux usagers de bien respecter les emplacements de stationnement et de ne pas laisser leur véhicule en stationnement prolongé.

De plus, concernant les emplacements en zone bleue, des irrégularités ont été constatées (absence de disque de stationnement, dépassement du temps réglementaire de 30 minutes). Nous vous demandons de veiller à bien utiliser ces emplacements. Les forces de gendarmerie seront habilitées à verbaliser en cas d'infraction.

Transport scolaire : inscriptions

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Région a pris en charge l'organisation du transport scolaire.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les inscriptions se feront désormais en ligne, **pour les élèves des écoles élémentaires et des collèges**, sur le site www.auvergnehonealpes.fr/433-haute-loire.htm

Les familles devront impérativement, entre le 30 mai et le 19 juillet (pénalité de 30 € facturés par la Région, si inscription après cette date), créer un compte en renseignant toutes les informations et en n'oubliant pas de cocher la case "Recevoir Alerte SMS" pour recevoir les informations, notamment en cas de perturbations dues aux intempéries.

Les familles continueront de régler leur participation comme auparavant auprès du Trésor Public.

Renseignements en mairie auprès du service Restauration Scolaire au **04 43 08 80 13** ou par mail restoscolaire@saintjustmalmont.fr.

À votre service

📍 **Maison de Santé**

☎ **04 43 55 03 90**

✉ **1 Rue des Frères**

📍 **Maison France Services & Agence Postale Communale**

☎ **04 51 00 91 33**

✉ **8 Place Moulin-Prugnat**

Camps d'été communautaires

Ages	Dates	Lieux	Activités	Places
4-5 ans	11 et 12/07	Le Neyrial - Yssingeaux	Base de loisirs	16
6-8 ans	11 au 13 /07	St Julien de Chazes	Initiation canoë	24
	18 au 20/07	Bellenaves	Animations nature et piscine	24
9-11 ans	18 au 22/07	Chambon sur Lignon	Jeux de piste, tir à l'arc, biathlon et balade nocturne	24
	25 au 29/07	Devesset	Camping, sports aquatiques et voile	24

Ces séjours sont proposés en pension complète.

Ages	Dates	Lieux	Activités	Places
12-14 ans	11 au 15/07	Devesset	Sports nautiques et VTT	32
	25 au 29/07	Chamrousse	Sports en eaux vives	32
15-17 ans	18 au 22/07	St Pierre de Boeuf	Sports en eaux vives et de montagne	32

Ces séjours sont proposés en camping et en gestion libre.

Les camps communautaires offrent une autre dimension de l'accueil de l'enfant et du lien familial, un service qui contribue à développer le lien fondamental avec les familles de Loire-Semène.

Ces séjours permettent aux enfants de découvrir de nouvelles activités, de vivre ensemble, d'apprendre l'autonomie et de s'amuser. Ils permettent également à certaines familles de pouvoir offrir des vacances à leurs enfants.

La Communauté de Communes propose des camps avec un programme varié et destiné aux enfants de 3 ans à 17 ans. C'est l'occasion de réaliser pour certains une première expérience en centre d'hébergement ou un séjour en tente, de découvrir la ferme, le lac ou la montagne et de vivre des vacances inoubliables.

Les tarifs des séjours varient selon le quotient familial. L'ouverture des inscriptions sera annoncée prochainement et elles se feront par le biais du "Portail familles" <https://familles.loire-semene.fr>

Participation citoyenne : signature de la convention avec l'Etat

Le protocole établissant un dispositif de participation citoyenne au village de Malmont a été établi. Il fait suite à celui déjà existant et qui a fait ses preuves au lotissement des Grangers.



Une convention a été signée en présence de Barbara Wetzel, sous-préfète d'Yssingeaux, de Sabrina Mouëza, chef d'escadron et commandant de la compagnie d'Yssingeaux, du lieutenant Sylvain Andrieu, commandant de la Brigade Saint-Didier/Sainte Sigolène, de Frédéric Girodet, maire, Odile Pradier, 1^{ère} adjointe, et Denis Salanon, conseiller délégué à la sécurité.

Cette convention associe les habitants et s'inscrit dans une démarche développant auprès des citoyens une culture de la sécurité, renforçant le contact entre la Gendarmerie Nationale et la population, et suscitant des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Les citoyens référents, sur la base du volontariat, reçoivent une information spécifique et sont invités à transmettre des éléments nécessaires aux forces de sécurité (véhicules suspects, rodeurs, activités inhabituelles, vigilance accrue pendant la période de congés,...).



Commerces et services : de nouvelles enseignes



Just Cosy

Vente de vêtements et accessoires, point relais colis,
service blanchisserie, service retouches
Du mardi au samedi, de 9H30 à 19H00 non stop
9 Place Moulin-Prugnat - justcosy.fr



Cabinet infirmier Gérenton-Foultier

Soins en cabinet et à domicile, sur RDV
Renseignements au 3 Rue de l'Eglise



Cabinet "La Naturopathie de Sophie"

Naturopathie, réflexologie et
accompagnement en périnatalité, sur RDV
13 Place des Victimes de la Déportation du Travail
06 61 73 31 46 - lanaturopathiedesophie.fr



Dominique Tardy

Praticien du Reconnective Healing
et de la Reconnexion Personnelle
8 Rue du Bas-Vernay
07 60 26 67 06 - afplr.fr

***D'autres enseignes sont appelées à ouvrir prochainement,
dans l'attente d'agrément ou d'autorisation administrative.***

Restaurant Scolaire : **un nouveau cuisinier**

Depuis la rentrée des vacances de printemps, Lucien Vérot est le nouveau cuisinier au restaurant scolaire municipal recruté par la société API Restauration.



Solidarités Nouvelles face au Chômage : **accompagnement adapté et bienveillant**

Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) propose aux personnes en recherche d'emploi un accompagnement humain et bienveillant grâce à un réseau de bénévoles engagés.

Ecouter sans juger et remettre en confiance pour relancer une dynamique de recherche d'emploi sont les bases de cet accompagnement personnalisé, réalisé par deux bénévoles, et s'adressant à toute personne qui en fait la demande, quels que soient son âge et ses qualifications.



Cet accompagnement est proposé dans les locaux de la Mairie dès ce mois de mai.

Contacts : 06.86.28.46.01 - snc.saintetienne@snc.asso.fr
Site internet : snc.asso.fr



LA GRANDE BOUCLE DE PASSAGE À SAINT JUST MALMONT SAMEDI 16 JUILLET

UN ÉVÈNEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL ET FÉDÉRATEUR

DÉCORATIONS

Pour parer notre commune sur le parcours du Tour de France, une équipe de bénévoles issus de diverses associations et les ados des chantiers jeunes de Loire-Semène travaillent depuis plusieurs semaines à la préparation des décorations.



Confection de guirlandes de rubans et cocardes tricolores par les bénévoles des associations



Peinture de vélos décoratifs dans le cadre des chantiers jeunes

PROGRAMME

↪ 10H00/15H00 - Buvettes, snacks et animations diverses sur quatre sites :

- Centre de Secours
- Carrefour Médiathèque
- Maison du Combattant
- Parking Carrières

↪ 10H55 - Passage de la caravane publicitaire : 160 à 180 véhicules

↪ 12H55 - Passage des coureurs : 176 coureurs répartis en 22 équipes

ATTENTION
SOYONS TRÈS VIGILANTS,
NOTAMMENT POUR LA
SÉCURITÉ DES ENFANTS

RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ

EN CENTRE-BOURG (voir arrêté municipal ci-dessous)

- Stationnement interdit, rue de Firminy et rue Nationale, de l'entrée des Sagnes au Rond-Point des Grangers, du 15 juillet 2022 à 9H00 au 16 juillet 2022 à 15H00.

- Circulation interdite à tous véhicules dans les deux sens, rue de Firminy et rue Nationale, le samedi 16 juillet 2022, de 9H00 à 15H00.



SUR LA RD500

- Stationnement interdit hors agglomération sur la chaussée et les accotements, à compter du vendredi 15 juillet à 18H00, afin de sécuriser l'itinéraire

- Circulation de tous les véhicules interdite dans les deux sens, une heure avant le passage de la caravane, soit à partir de 9H55, jusqu'à environ 30 minutes après le passage de la voiture-balai et du véhicule de la Gendarmerie Nationale annonçant la fin de la course (sous réserve de modification par les forces de l'ordre pour raisons de sécurité).

Les usagers sont invités à prendre leurs dispositions pour le stationnement et la circulation qui ne pourront faire l'objet d'aucune dérogation (sauf véhicules de secours et d'urgence).

ARRÊTÉ N° 2022.115 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION LORS DE LA 14^{ème} ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE

Le Maire de la commune de Saint Just Malmont,
Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Code de la Route;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967, approuvé par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
Considérant que l'épreuve cycliste du Tour de France se déroulera en traversant la commune, le samedi 16 juillet 2022, par son passage prévu entre 10h55 et 12h55 (durée estimative), il est donc nécessaire et obligatoire que la traversée des rues de la commune soit libre de tout stationnement, afin de préparer les lieux comme il se doit, et de réglementer la circulation ;

Considérant que l'intense présence de visiteurs et d'usagers liés à cette manifestation, sa préparation et son déroulement exigent que des mesures soient prises pour réglementer le stationnement et la circulation dans le but d'organiser et de réaliser l'événement dans les meilleures conditions sécuritaires possibles ;

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement des véhicules sera formellement interdit des deux côtés de la chaussée, sur la Rue de Firminy et la Rue Nationale, de l'entrée des Sagnes au Rond-Point des Grangers, dans la totalité de la traversée de la commune, du vendredi 15 juillet 2022, à partir de 9H00, jusqu'au samedi 16 juillet 2022, à 15H00 (horaire estimatif), lors de la 14^{ème} étape du Tour de France 2022.

Article 2 : La circulation sera interdite sur la Rue de Firminy et la Rue Nationale, de l'entrée des Sagnes au Rond-Point des Grangers, dans les deux sens, dans la totalité de la traversée de la commune, le samedi 16 juillet 2022, de 9H00 à 15H00 (durée estimative), lors de la 14^{ème} étape du Tour de France 2022, ces voies étant privatisées pour l'épreuve pour le passage prioritaire du dispositif de la course (ouverture de course, coureurs, véhicules d'assistance et voiture balai) restera prioritaire tout le temps de la course. Tout accès à cet axe par les rues ou impasses perpendiculaires.

Le non-respect de cette directive ne pourra engager la responsabilité du service d'ordre en cas d'incident ou d'accident.

Article 3 : Les véhicules en stationnement gênant, contrevenant aux dispositions des articles précédents, seront enlevés aux frais des contrevenants par les soins du service de fourrière intercommunale durant toute la période d'interdiction de stationnement.

Article 4 : La signalisation réglementaire correspondante aux articles précédents sera placée et identifiable conformément à la réglementation.

Article 5 : Les véhicules d'intérêt général prioritaire (véhicules des services de police, de gendarmerie, de lutte contre l'incendie, d'intervention des unités mobiles hospitalières, de la sécurité civile) ainsi que les véhicules d'intervention du département, les organisateurs et sous réserve de l'accord au cas par cas de la Gendarmerie Nationale, ne seront pas soumis à cette fermeture.

Article 6 : Les organisateurs veilleront à la mise en place de la signalisation nécessaire à la sécurité du déroulement de l'épreuve et disposeront les signaleurs en nombre suffisant sur le parcours pour assurer la sécurité des concurrents, des spectateurs et des usagers de la voie publique.

Article 7 : Cette décision sera portée à la connaissance des usagers par voie d'affichage.

Article 8 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois.

Article 9 : Le Directeur Général des Services, les agents de la force publique et toutes les personnes habilitées à constater les infractions à la police de la circulation sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme, fait en mairie le 11 mai 2022

Le Maire,
Frédéric GIRODET

